

# FRANCE



Nathalie Danizan

L'AFNAT, Alliance pour la formation professionnelle en naturopathie, est née au printemps 2023 du souhait de trois centres de formation : Æsculape, CENATHO et Euronature. *Hippocrate* vous l'avez promis dans son numéro 13 : retrouvez ici en avant-première l'interview de sa Présidente, Nathalie Danizan. Elle nous dit tout des ambitions de cette nouvelle fédération.

*« Défendre le professionnalisme de la formation et lui assurer un niveau de qualité élevé, à la hauteur des enjeux de la profession »*

## Entretien

**Hi : Nathalie Danizan, vous êtes la présidente d'une toute nouvelle structure, l'AFNAT, Alliance pour la Formation professionnelle en Naturopathie qui a vu le jour au mois de mars 2023 en France. Pouvez-vous tout d'abord vous présenter à nos lecteurs ?**

**Nathalie Danizan :** Bien sûr, avec plaisir.

Tout d'abord, la sensibilité au fait de prendre soin de sa santé le plus naturellement possible remonte pour moi à l'enfance, puisque c'est ma mère qui m'a éduquée en ce sens.

Ensuite, le chemin qui m'a concrètement menée à la naturopathie est, comme pour la plupart d'entre nous, celui de la reconversion professionnelle. En effet, pendant dix ans, j'ai dirigé une mutuelle santé, ainsi qu'un EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), doté d'une section d'accueil des malades d'Alzheimer. C'est dans ce cadre que j'ai mis en place des actions de prévention santé à la fois pour les adhérents de la mutuelle et les résidents de l'EHPAD, mais également au sein d'entreprises qui se sentaient concernées par le bien-être de leurs salariés. J'ai alors travaillé avec de nombreux praticiens de santé naturelle, dont des naturopathes, et ai pu constater les bienfaits de ces approches pour ceux qui en bénéficiaient.

Cette expérience professionnelle et mon appétence personnelle pour l'hygiène de vie m'ont amenée à me former à la naturopathie au sein de l'école Euronature, puis à en devenir la directrice en 2018.

**Hi : La naturopathie vit actuellement une période difficile, parce qu'elle est la cible incessante des critiques des grands médias. C'est dans ce contexte que votre école, Euronature, mais aussi le Cenatho et Aesculape ont décidé de créer l'AFNAT. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi ?**

**N.D. :** Eh bien justement parce que nous pensons qu'il est aujourd'hui indispensable de faire entendre la voix de la naturopathie et de lui permettre de prendre sa juste place.

En France, il y a plus de 6000 naturopathes parfaitement formés et respectueux de la déontologie de la profession. Ils exercent leur métier avec engagement, dévouement

et responsabilité. Dans le même temps, il y aurait plus de 1000 naturopathes « autodidactes ». Pour ceux-ci, faute d'une formation sérieuse ou faute de formation tout court, on ne peut malheureusement pas garantir la pertinence des conseils délivrés. Et puis, une ou deux fois par an, une personne qui se dit naturopathe fait la Une des médias pour des dérives et des pratiques dangereuses. Ce cas est monté en épingle et c'est le « naturo bashing » ! Polémiques, amalgames, stigmatisation, tout y passe, laissant entendre, de manière plus ou mieux insidieuse que tous les naturopathes seraient des gourous ou des charlatans. Il faut que cela cesse ! Pour cela, les pouvoirs publics doivent accepter d'engager une démarche d'encadrement réglementaire de la profession et d'agrément des formations et des organismes qui les dispensent, à l'instar de ce qui a été fait depuis plus de 15 ans pour les ostéopathes.

Lorsque l'on sait que deux tiers de la population française dit avoir eu recours au moins une fois à un praticien de médecine naturelle ou envisager de le faire prochainement [1] et que cette aspiration est grandissante depuis la crise sanitaire, il est indispensable de poser un cadre pour que les Français puissent consulter, de manière sereine et sécurisée, des naturopathes qui exercent dans les règles de l'art.

C'est à partir de ces aspirations que nous avons créé l'AFNAT : pour défendre le professionnalisme de la formation et lui assurer un niveau de qualité élevé, à la hauteur des enjeux de la profession ; pour promouvoir la naturopathie et ses métiers auprès du grand public, des médias et des pouvoirs publics, une naturopathie moderne, ouverte, à la fois préventive et complémentaire de la médecine conventionnelle.

Notre objectif est de faire connaître, comprendre et reconnaître la discipline et le métier de naturopathe. Pour ce faire, nous voulons entre autres prendre systématiquement la parole et obtenir chaque fois que nécessaire des droits de réponse dans les médias pour que ne se propagent pas des contre-vérités, délétères pour la profession, et pour que la naturopathie trouve, en France, la place qu'elle doit avoir, comme c'est le cas dans de nombreux autres pays.

**Hi : Il existe une offre de formation pléthorique en France pour qui veut se former, avec d'énormes différences d'une école à une autre, sans que le métier de naturopathe soit pourtant réglementé... Or votre fédération est justement tournée vers la formation professionnelle. Elle porte cette finalité au cœur même de son nom puisque AFNAT signifie « Alliance pour la formation professionnelle en naturopathie ». En quoi cela vous a-t-il semblé important de créer une structure exclusivement dédiée à cette question ?**

*N.D. : Effectivement, vous avez raison de dire que notre toute première mission, c'est de garantir la qualité de la formation en naturopathie. C'est un point clé de notre action. Pourquoi ? Parce que la formation est le socle du métier de naturopathe, et que la qualité de la formation est la condition sine qua non pour que ce métier puisse, un jour, être reconnu en France.*

*Cette reconnaissance nécessite de poser un cadre clair en la matière, c'est-à-dire a minima d'établir un référentiel des compétences à acquérir pour être naturopathe et un référentiel pour évaluer ces compétences. Cela implique, bien sûr aussi, d'établir une durée de formation en cohérence avec ces référentiels. En la matière, il faut savoir que la WNF (World Naturopathic Federation) estime que la durée de formation doit se situer entre 2500 et 4000 heures. Ce sont les standards internationaux.*

*En France, on en est loin puisque, justement, il n'y a aucun cadre, ni aucune exigence des pouvoirs publics. Vous pouvez ainsi trouver des formations qui vous promettent de devenir naturopathe en quelques dizaines d'heures. Quelle insulte pour la profession ! Tant que cette situation perdurera, il sera impossible au métier de naturopathe d'acquérir ses lettres de noblesse et une réelle légitimité puisque tout le monde peut se prévaloir du titre sans aucune condition de formation. C'est extrêmement préjudiciable au métier.*

*Nous sommes dans un cercle vicieux : pas de cadre de formation, pas de cadre d'exercice, pas de légitimité et pas de reconnaissance. Nous voulons inverser cette tendance et nous battons pour qu'il y ait une reconnaissance de la formation avec un minimum de 1200 heures de cours effectifs, c'est-à-dire dispensés par un formateur, hors travail personnel ou autres activités non encadrées, dont au moins 400 heures de pratique professionnelle. C'est une première étape vers les standards internationaux.*

*Par ailleurs, selon nous, ces formations doivent non seulement enseigner les fondamentaux de la naturopathie mais également assurer des bases scientifiques solides en biochimie, anatomie et physiologie, non pas pour établir des diagnostics mais pour comprendre les principes de fonctionnement et de dysfonctionnement du corps humain, afin de proposer un accompagnement naturopathique adapté et, le cas échéant, parfaitement compatible avec un traitement médical.*

*Toutes les écoles de l'AFNAT s'engagent sur ces critères de qualité. Elles partagent d'ailleurs un tronc commun d'enseignement, proposent des programmes de formation continue à l'issue de la formation initiale. Elles sont aussi des organismes de formation professionnelle agréés (puisqu'inscrites à la DREETS) et certifiés Qualiopi.*

*C'est l'ensemble de ces points qui garantissent le niveau de*

*la formation. Je conseille d'ailleurs à toutes les personnes qui veulent se former pour devenir naturopathes de vérifier tous ces aspects lorsqu'elles choisissent un cursus de qualité.*

**Hi : Quels sont les chantiers prioritaires sur lesquels vous concentrez votre travail depuis la création de l'AFNAT ?**

*N.D. : Rappelons qu'au-delà de la formation en tant que telle, la vocation de notre fédération consiste à défendre et à promouvoir le métier de naturopathe. Cette vocation implique plusieurs missions : faire connaître et comprendre le métier (et on sait que ce n'est pas toujours le cas) ; à terme, le faire reconnaître ; par ailleurs, effectivement, comme on l'a dit, veiller à la qualité de la formation ; et enfin, contribuer à l'insertion professionnelle et au développement de l'activité des naturopathes.*

*C'est autour de ces axes que nous construisons nos chantiers prioritaires.*

*Tout d'abord, comme nous sommes convaincus que l'union fait la force, une fois les fondements de l'AFNAT posés, nous avons commencé en 2023 à définir des lignes de coopération avec les principaux organes représentatifs de la profession. Nous avons notamment collaboré avec l'OMNES, le SPN, l'APHN, l'AFPNF et la FENA, à l'écriture d'une norme AFNOR, afin de définir les contours de la pratique du métier de naturopathe, les règles de déontologie à appliquer et les critères d'une formation de qualité. Cette norme devrait être officiellement publiée à la fin du premier trimestre 2024 et constituera, nous l'espérons, une étape structurante vers la reconnaissance de la naturopathie en France.*

*En 2023, nous sommes également intervenus à plusieurs reprises dans les médias et avons mené plusieurs actions auprès des pouvoirs publics. Nous avons par exemple adressé un courrier à Sonia Backès qui était alors secrétaire d'État en charge de la Miviludes. Notre démarche visait à faire entendre la voix de la naturopathie, en amont des premières Assises nationales de lutte contre les dérives sectaires.*

*Et bien sûr, en 2023, nous avons également préparé la première certification AFNAT qui aura lieu au mois de janvier 2024.*

*Cette année, maintenant que nous sommes installés, nous voulons donner encore plus de puissance à notre action au service de la naturopathie. Pour cela, nous sommes en train d'asseoir notre organisation avec de nouvelles forces vives. Concrètement, nous nous attelons à définir un plan d'actions de communication et de lobbying, que nous aimerions déployer en synergie avec les autres représentants de la profession, car si nous voulons que notre voix porte, il va falloir être nombreux et agir de*

concert, c'est-à-dire ensemble et en harmonie. C'est en tout cas notre conviction.

Je précise ce que nous entendons par le terme de lobbying, qui est souvent mal compris en France. Il s'agira d'intervenir dans le débat public, auprès des politiques et des décideurs institutionnels (députés, parlementaires, secrétaires d'État, ministres...) pour représenter et faire valoir les intérêts de la naturopathie, en vue de son encadrement réglementaire, afin que cessent les stigmatisations et que notre discipline puisse enfin prendre son essor.

Les prises de contact doivent être nombreuses, organisées et répétées, au niveau national comme au niveau local. C'est un travail de longue haleine qui va nécessiter la mobilisation du plus grand nombre. Pour cela, nous pouvons nous appuyer sur l'important réseau des naturopathes qui ont été formés dans nos écoles. Dès que notre dispositif d'intervention sera clairement défini, nous ferons appel à tous ceux qui voudront s'engager à nos côtés pour porter le flambeau de la naturopathie, en devenir l'un des porte-parole et faire avancer les combats qui sont les nôtres et les leurs.

**Hi : La première certification AFNAT s'est organisée au mois de janvier 2024. Pouvez-vous nous expliquer en quoi elle a consisté, qui elle a concerné et quel est son intérêt ?**

**N.D. :** Elle s'est adressée à tous les apprenants des trois écoles de l'AFNAT (Aesculape, Cenatho et Euronature) qui ont terminé leur cursus de formation au cours de l'année 2023.

Leurs connaissances et leur maîtrise professionnelle ont été évaluées dans leur école. La certification est un deuxième niveau de validation qui porte sur l'ensemble des fondamentaux de la naturopathie et sur les règles de déontologie du naturopathe. Il s'est agi d'un examen sous la forme d'un QCM de 140 questions. La certification est un label de professionnalisme, dont peuvent se prévaloir les naturopathes qui l'obtiennent auprès de leur clientèle, qu'il s'agisse de particuliers ou d'entreprises.

Notons également que la certification donne accès à la communauté AFNAT et permettra, dès 2024, aux certifiés de bénéficier de nombreux services tels que des conférences sur des thématiques expertes et un programme de formations continues de haut niveau.

**Hi : Nathalie Danizan, comment voyez-vous l'avenir de la naturopathie et de la formation au métier de naturopathe en France dans les années à venir ?**

**N.D. :** Nous savons tous que la période est difficile pour la naturopathie. Inutile de le nier. L'inflation pousse de nombreux Français à faire des choix, notamment en matière de santé et de bien-être. Les difficultés économiques et les tensions géopolitiques engendrent un climat d'insécurité qui s'inscrit désormais dans la durée, impliquant beaucoup de peurs et de repli sur soi. Autant de facteurs qui impactent fortement l'activité des naturopathes comme des organismes de formation. Cela vaut pour la naturopathie mais aussi pour un grand nombre de secteurs de l'économie aujourd'hui en France. Tout cela fragilise la profession. C'est indéniable.

De nombreux Français souhaiteraient consulter un naturopathe ou se former pour le devenir eux-mêmes mais reportent leur projet à plus tard, en raison du contexte actuel. Mais, dans le même temps, l'engouement pour les médecines naturelles et pour les métiers porteurs de sens ne se dément pas, bien au contraire, et ce, en dépit des polémiques que les médias ont bien voulu relayer et entretenir ces derniers mois.

L'appétence pour la naturopathie est toujours là et bien là. Nous avons donc toutes les raisons de rester optimistes pour l'avenir de la profession et de la formation. Cette situation nous pousse à être d'autant plus combattifs pour défendre la naturopathie et mener des actions concrètes en ce sens.

C'est la reconnaissance du métier qui donnera une impulsion à la profession car elle permettra aux clients de faire appel à des naturopathes dont les compétences et la déontologie seront garanties. Elle ouvrira sans doute aussi la voie à des financements pour ceux qui veulent y avoir recours (plus de remboursements par les mutuelles, plus de prises en charge pour les formations). Cela donne tout son sens aux actions de lobbying que nous allons entreprendre. Même si le chemin peut sembler long et difficile, je garde espoir que le combat aboutisse. Je terminerai en m'adressant à tous les naturopathes et à tous les organismes de formation à la naturopathie. Pour servir la cause, ne lâchons rien en termes de qualité, de professionnalisme et d'éthique. Ce sont autant de conditions indispensables à la reconnaissance du métier.

## Notes

[1] Enquête menée par le cabinet Quintessens, auprès d'un échantillon de 1 000 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus / octobre 2022.